

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 JANVIER 2010

**Date de la convocation
et affichage : 15 janvier 2010**

**Date d'envoi des délibérations à la
préfecture : 27 janvier 2010**

**Nombre de membres
en exercice : 17**

**Dates d'affichage à la porte de la
mairie : 27 janvier 2010**

L'an deux mil dix, le dix neuf janvier à dix huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Dominique BLANC, Maire, assisté de Mmes Mariannick KERVOELEN, Isabelle QUERE et M. Bernard OLIVER, Adjoints.

Etaient présents : Mme Pascaline VEDRINE, M. Mathieu TANON, Mmes Sylviane BRE, Jeanne LUCAS, Frédérique GIRARDET, MM. Alain LORANT et Patrick LE CHEVOIR.

Absents représentés : Mme Martine POIGNONNEC donne pouvoir à M. Dominique BLANC,
M. William ABBEST donne pouvoir à M. Alain LORANT,
M. Yves NEANT donne pouvoir à Mme Frédérique GIRARDET,
Mme Annick CLERE donne pouvoir à Mme Sylviane BRE.

Absents : M. Georges BREZELLEC et Melle Céline THORAVALE.

Monsieur Mathieu TANON a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Yves LANDEAU, Directeur Général des Services, a été désigné en qualité de secrétaire auxiliaire.

Présents : 11

Représentés : 4

Votants : 15

Délibération n° 10-10

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE des Côtes d'Armor – ADHESION DE LA
COMMUNE A LA COMPETENCE OPTIONNELLE « RESEAUX ET INFRASTRUCTURES DE
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES »**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Quay-Portrieux a approuvé par délibération en date du 22 octobre 2004 les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor (SDE 22) et a adhéré à la compétence obligatoire Electricité ainsi qu'aux compétences maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement, maintenance et établissement de la cartographie d'éclairage public.

Pour répondre aux besoins de la commune et en complément des compétences déjà transférées, le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à confier au SDE la compétence optionnelle liée aux réseaux et infrastructures de communication électronique visée à l'article 3-2-3 des statuts.

Ainsi, le syndicat exercera au lieu et place de la collectivité les activités suivantes :

- 1°) La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'infrastructures suivants :
 - travaux d'enfouissement des infrastructures de télécommunication ;
 - travaux de premier établissement des infrastructures de télécommunication ;
 - études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et à leur réalisation.
- 2°) La participation à l'étude, la réalisation et le financement des travaux de premier établissement et mise à jour des données géographiques et alphanumériques et de tous documents numérisés concernant les réseaux, ainsi qu'à l'intégration et la gestion des moyens de diffusion des données traitées.

Invité à s'exprimer sur le dossier, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 JANVIER 2010

- Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor ;

Décide à l'unanimité,

- **d'adhérer à la compétence optionnelle « réseaux et infrastructures de communication électronique ».**

Délibération n° 10-11

CONVENTIONS POUR LE DEVERSEMENT DES EAUX USEES DES COMMUNES DE TREVENEUC ET DE PLOURHAN DANS LA STATION D'EPURATION DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX

Monsieur le Maire rappelle que des eaux usées en provenance des communes de Tréveneuc et de Plourhan sont rejetées dans le réseau d'assainissement collectif puis dans la station d'épuration de Saint-Quay-Portrieux.

Les conventions régissant les conditions techniques, administratives et financières du raccordement des effluents de Tréveneuc et de Plourhan sur les infrastructures de Saint-Quay-Portrieux sont aujourd'hui caduques.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les nouvelles conventions de déversement des eaux usées pour les communes de Tréveneuc et de Plourhan.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les projets de conventions ;

Décide à l'unanimité,

- **d'autoriser le Maire à signer les nouvelles conventions de déversement des eaux usées pour les communes de Tréveneuc et de Plourhan.**

Délibération n° 10-12

ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UN TERRAIN – BOULEVARD DU LITTORAL

Monsieur Bernard OLIVER, Adjoint chargé de l'urbanisme, rappelle au conseil municipal qu'il est prévu une opération au POS, opération N°18, portant sur l'aménagement du carrefour formé par le boulevard du Littoral et la rue des Chênes.

Lors d'un accord sur une demande de permis de construire pour une maison d'habitation, au 47 G du boulevard du Littoral, délivré à Monsieur et Madame BEZAULT, il a été demandé la cession gratuite d'une surface d'environ 14,51 m² correspondant à l'opération.

Un géomètre est intervenu pour établir un document d'arpentage : la parcelle est, dans les faits, de 16 m².

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et de régler ces dépenses (frais de géomètre et d'acte) tel qu'inscrit au budget de l'exercice en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Décide par onze (11) voix pour et quatre (4) abstentions (MM. William ABBEST, Alain LORANT, Mmes Sylviane BRE et Annick CLERE),

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.**

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 JANVIER 2010

- de régler ces dépenses (frais de géomètre et d'acte) tel qu'inscrit au budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 10-13

TRANSMISSION DEMATERIALISEE DE L'ETAT CIVIL ET DES AVIS ELECTORAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'INSEE propose désormais l'envoi des données électorales et d'état civil par le biais du logiciel AIREPPNET.

Pour cela il convient de l'autoriser à signer la convention.

Ceci exprimé, le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de convention ;

Décide à l'unanimité,

- **D'utiliser la procédure de transmission dématérialisée de l'état civil et des avis électoraux.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante à intervenir avec l'INSEE.**

Délibération n° 10-14

SUBVENTIONS 2010 : ASSOCIATIONS, C.C.A.S. et ECOLE DE VOILE

1) ASSOCIATIONS

Le maire présente les subventions aux associations, qui ont été instruites par les Commissions municipales thématiques. Celles-ci ont étudié les demandes et proposé des montants de subventions dans la limite des enveloppes affectées dans le cadre du budget 2010.

Monsieur le Maire rappelle les conditions de versement des subventions :

- fonctionnement : la subvention est versée en mars, après le vote du budget
- animation : sauf convention particulière prévoyant un autre mode de versement, la subvention est versée en 2 fois :
 - 50% en mars après le vote du budget,
 - solde après la réalisation de la manifestation, sur présentation d'une fiche-bilan remplie.
- investissement : versement en une seule fois, sur présentation de la facture. Si le montant total des factures transmises est inférieur au montant voté, la subvention sera versée uniquement à hauteur du montant total des factures.
- emploi : versement selon les modalités prévues par convention

<i>I - AFFAIRES SCOLAIRES</i>	<i>Objet de la subvention</i>	<i>Montant</i>	<i>Vote</i>
Collège Camille Claudel			
Voyages pédagogiques	Subvention de fonctionnement par élève	650 €	Unanimité pour
Association sportive Camille Claudel	Fonctionnement	400 €	Unanimité pour
Groupe Scolaire les Embruns			

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 JANVIER 2010

Amicale laïque CATE - Voyage à Paris	Subvention de fonctionnement par élève	720 €	Unanimité pour
Ecole Primaire - Amicale Laïque - aide au financement des activités périscolaires	Fonctionnement	4 410 €	Unanimité pour
Ecole Primaire - Amicale Laïque - activités culturelles et sportives à l'école	Fonctionnement	1 200 €	Unanimité pour
Ecole Maternelle - COOP USEP - aide au financement des activités périscolaires	Fonctionnement	1 400 €	Unanimité pour
Ecole Maternelle - COOP USEP	Equipement : renouvellement de livres dans la bibliothèque scolaire	350 €	Unanimité pour
Groupe Marie-Thérèse Auffray			
APEL Notre Dame de la Ronce - classe de découverte à Plouharmor	Fonctionnement	1 200 €	Unanimité pour
APEL Notre Dame de la Ronce - aide au financement des activités périscolaires	Fonctionnement	2 460 €	Unanimité pour
APEL Notre Dame de la Ronce - - activités culturelles et sportives à l'école	Fonctionnement	960 €	Unanimité pour
APEL Stella Maris : Revues ONISEP	Equipement : achat de revues ONISEP	250 €	Unanimité pour
Autres			
Amicale laïque - Bibliothèque enfants	Fonctionnement	500 €	Unanimité pour
Association de Prévention Routière	Animation	150 €	Unanimité pour
Institut KERBEAURIEUX ITEP - Projet écriture	Fonctionnement	200 €	Unanimité pour
CFA de Pommerit Jaudy - Aide pour séjour au ski	Fonctionnement	25 €	Unanimité pour
Chambre des métiers et de l'artisanat	Fonctionnement	160 €	Unanimité pour
Foyer socio-éducatif de Goas-Plat - Collège Paimpol	Fonctionnement	50 €	Unanimité pour
AFO BAT 22	Fonctionnement	80 €	Unanimité pour
AGIR ABCD	Fonctionnement	250 €	Unanimité pour
TOTAL AFFAIRES SCOLAIRES		15 415 €	

II - AFFAIRES SOCIALES	Objet de la subvention	Montant	Vote
ACA Leucémie Espoir	Fonctionnement	50 €	Unanimité pour
ADAPEI 22	Fonctionnement	100 €	Unanimité pour
Association Gérontologie 22	Fonctionnement	30 €	Unanimité pour
Alcool Assistance - La Croix d'Or des Côtes d'Armor	Fonctionnement	250 €	Unanimité pour
ALMA - Allo maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées	Fonctionnement	30 €	Unanimité pour
Amicale des donateurs de sang bénévoles en Sud Goëlo	Fonctionnement	80 €	Unanimité pour
APF (Association des Paralysés de France)	Fonctionnement	50 €	Unanimité pour
Association France AVC 22	Fonctionnement	50 €	Unanimité pour
Association Régionale des Laryngectomisés et Mutilés de la Voix de Bretagne	Fonctionnement	50 €	Unanimité pour
Association Sports et Loisirs Centre Hélio Marin	Fonctionnement	50 €	Unanimité pour
C.A.S.C.I (Centre d'action sociale et culturelle intercommunal) de Plouézec	Fonctionnement	110 €	14 voix pour et 1 abstention (Mme GIRARDET)
Centre d'Information du Droit des Femmes	Fonctionnement	100 €	Unanimité pour

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 JANVIER 2010

Comité du Secours Populaire Sud Goelo	Fonctionnement	400 €	Unanimité pour
DIAB ARMOR	Fonctionnement	300 €	Unanimité pour
France ADOT 22 (Dons d'organes et tissus humains)	Fonctionnement	150 €	Unanimité pour
Les blouses roses	Fonctionnement	100 €	Unanimité pour
Ohé Prométhée Côtes d'Armor	Fonctionnement	50 €	Unanimité pour
Restos du cœur	Fonctionnement	650 €	Unanimité pour
Secours catholique	Fonctionnement	400 €	Unanimité pour
Solidarité Goelo Burkina	Fonctionnement	300 €	Unanimité pour
UNAFAM	Fonctionnement	200 €	Unanimité pour
TOTAL AFFAIRES SOCIALES		3 500 €	

III - CULTURE	Objet de la subvention	Montant	Vote
Activités Clubs Quinocéens	Fonctionnement	200 €	Unanimité pour
Activités Clubs Quinocéens	Equipement : surfileuse	100 €	Unanimité pour
Atelier Peinture sur Soie (anciennement Activités Club Quinocéens)	Fonctionnement	125 €	Unanimité pour
Amicale des Moulins, Fontaines et Lavoirs	Fonctionnement	800 €	Unanimité pour
Amicale des Moulins, Fontaines et Lavoirs	Animation : Fête des Moulins	1 500 €	Unanimité pour
Amicale des Moulins, Fontaines et Lavoirs	Animation : Fête St Michel	200 €	Unanimité pour
Amicale laïque - Bibliothèque adulte	Equipement : renouvellement de livres	500 €	Unanimité pour
Bibliothèque pour Tous	Equipement : renouvellement de livres	300 €	Unanimité pour
Cercle Informatique Quinocéen	Fonctionnement	728 €	Unanimité pour
Cercle Informatique Quinocéen - participation au financement de l'emploi de la formatrice en informatique pour une durée d'un an	Fonctionnement	6 067 €	Unanimité pour
Cercle Informatique Quinocéen	Equipement : caméscope numérique, TV HD et support écran	410 €	Unanimité pour
CinéStKé - projections au printemps et en automne	Animation : projections au printemps et en automne	1 000 €	Unanimité pour
Club de Patchwork : animation Porte Ouverte	Animation : Portes ouvertes	300 €	Unanimité pour
Comité de Quartier de Kertugal	Fonctionnement	300 €	Unanimité pour
Comité de Quartier de Kertugal : concert au parc des druides	Animation : concert au parc des Druides	200 €	Unanimité pour
Comité de Quartier de Saint Quay - pique nique Parc de la Duchesse Anne	Animation	200 €	Unanimité pour
Comité de Quartier Saint Michel	Fonctionnement	300 €	Unanimité pour
Comité de Quartier Saint Michel : Fête du Cidre	Animation : Fête du Cidre	6 000 €	Unanimité pour
Comité de Quartier du Portrieux - animation : les printemps du port	Animation : les Printemps du Port	1 000 €	Unanimité pour
Danserien Sant Ké	Fonctionnement	250 €	Unanimité pour
Danserien Sant Ké	Animation : Fest Deiz	250 €	Unanimité pour
Danserien Sant Ké	Equipement : costumes	1 000 €	Unanimité pour
Kawerien Ar Goelo	Fonctionnement	300 €	14 voix pouret 1

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 JANVIER 2010

			abstention (M. LE CHEVOIR)
Société d'horticulture de la Côte du Goëlo	Fonctionnement	600 €	Unanimité pour
Société d'horticulture de la Côte du Goëlo (Fêtes des plantes)	Animation	6 000 €	Unanimité pour
Union Paroissiale d'Education Chrétienne	Equipement	6 000 €	Unanimité pour
TOTAL CULTURE		34 630 €	

IV - FINANCES	Objet de la subvention	Montant	Vote
AGAASM (Association Générale Amicale des Anciens des Sous Marins)	Fonctionnement	152 €	Unanimité pour
Amicale du Personnel Communal	Fonctionnement	750 €	Unanimité pour
Amicale du Personnel Communal - cotisation CNAS	Fonctionnement	13 552 €	Unanimité pour
Amicale du Personnel Communal - jouets de Noël	Fonctionnement	1 800 €	Unanimité pour
Comité de liaison de la résistance et de la déportation des Côtes d'Armor	Fonctionnement	76 €	Unanimité pour
FNACA (Anciens d'Algérie)	Fonctionnement	76 €	Unanimité pour
Les 4 Saisons Toniques	Fonctionnement	500 €	Unanimité pour
Les 4 Saisons Toniques	Animation : Défilé de Mode	1 600 €	Unanimité pour
Les 4 Saisons Toniques	Animation : marché de Noël	5 000 €	14 voix pour et 1 abstention (Mme KERVOELEN)
Officiers Mariniers et Veuves de St-Quay-Portrieux	Fonctionnement	76 €	Unanimité pour
UFAC (Union Française des Anciens Combattants)	Fonctionnement	76 €	Unanimité pour
UNC (Union Nationale des Anciens Combattants)	Fonctionnement	76 €	Unanimité pour
SNSM	Fonctionnement	5 000 €	14 voix pour et 1 abstention (M. ABBEST)
TOTAL FINANCES		28 734 €	

V - SPORTS	Objet de la subvention	Montant	Vote
Aquapixel	Equipement : aménagement d'un nouveau local et acquisition vidéoprojecteur	1 000 €	Unanimité pour
CDEPVH (emploi de proximité)	Fonctionnement	12 196 €	Unanimité pour
Compagnie d'Archers du Sud Goëlo	Fonctionnement	700 €	Unanimité pour
Compagnie d'Archers du Sud Goëlo - équipement	Equipement	300 €	Unanimité pour
Fitness Gym	Fonctionnement	300 €	Unanimité pour
Goëlo Football Club	Fonctionnement	5 000 €	14 voix pour et 1 abstention (Mme KERVOELEN)
L'Espérance de Saint Quay tennis de table	Fonctionnement	1 600 €	Unanimité pour
NarcoClub	Fonctionnement	300 €	Unanimité pour
NarcoClub	Equipement : achat d'un moteur et compresseur	300 €	Unanimité pour

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 JANVIER 2010

Raids nature Sud Goelo - manifestation Goelix depuis 2008 -anciennement association Treveneuc Accueil - Manifestation "Touseg ru-Sant Ké"	Animation	500 €	10 voix pour et 5 abstentions (Mmes KERVOELEN, BRE, CLERE, MM. ABBEST, LORANT)
Société hippique	Fonctionnement	350 €	Unanimité pour
Société hippique (concours de sauts d'obstacles)	Animation	2 000 €	Unanimité pour
Société hippique (concours hippique)	Animation	14 000 €	Unanimité pour
Sport Nautique	Fonctionnement	15 000 €	Unanimité pour
Sport Nautique	Animation : Trophée du Casino	300 €	Unanimité pour
Sport Nautique	Animation : Trophée des îles	600 €	Unanimité pour
Sport Nautique	Animation : Trophée Herflux	600 €	Unanimité pour
Sport Nautique	Animation : Finale de zone de St Quay	1 000 €	Unanimité pour
Tennis Club de Saint Quay Portrieux	Fonctionnement	8 000 €	11 voix pour et 4 abstentions (MM. ABBEST, LORANT, Mmes BRE, CLERE)
Tennis Club de Saint Quay Portrieux	Animation : Tournoi international	4 000 €	13 voix pour et 2 abstentions (MM. ABBEST, LORANT)
Karaté Club	Fonctionnement	500 €	Unanimité pour
Yoga amicale laïque	Fonctionnement	250 €	Unanimité pour
CVPX - animation Grand Prix de l'Ic	Animation : Grand Prix de l'Ic	700 €	Unanimité pour
TOTAL SPORTS		69 496 €	

<i>VI - MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES</i>	<i>Objet de la subvention</i>	<i>Montant</i>	<i>Vote</i>
Goëlo St Briec Côtes d'Armor	Animation : Championnat de France	16 500 €	14 voix pour et 1 abstention (Mme KERVOELEN)
Prince de Bretagne : animation - Trophée des multicoques	Animation : Trophée des Multicoques	5 000 €	11 voix pour et 4 abstentions (MM. ABBEST, LORANT, Mmes BRE, CLERE)
Sport Nautique : International de Match Racing	Animation : International de Match Racing	10 000 €	10 voix pour et 5 abstentions (MM. ABBEST, LORANT, Mmes BRE, CLERE, LUCAS)
Sport Nautique : Championnat de France de Match Racing	Animation : Championnat de France de Match Racing	3 500 €	Unanimité pour
TOTAL MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES		35 000 €	

TOTAL GENERAL

186 775 €

Ces dépenses seront inscrites à l'article 6574 du budget 2010.

2) *C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)*

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 JANVIER 2010

Monsieur le Maire propose au Conseil de maintenir la subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale à hauteur de 50 000 € et d'inscrire cette dépense à l'article 657362 du budget 2010.

3) ECOLE DE VOILE

Monsieur le Maire rappelle que par convention, la Commune a délégué la gestion de l'école municipale de Voile à l'association Sport Nautique, qui a présenté le budget prévisionnel de l'activité 2010. L'association prévoit un déficit de 40 000 € pour 2010. Le montant définitif du bilan 2009 n'a pas encore été communiqué.

Compte tenu du transfert de l'école de voile à la Communauté de Communes Sud Goëlo courant 2010, il propose au Conseil de voter une subvention à l'association Sport Nautique, au titre de l'école municipale de voile, pour un montant de 15 000 € dans un premier temps. Une subvention complémentaire sera étudiée en fonction des évolutions liées au transfert. Cette dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget principal 2010.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-4 ;
- Vu le tableau récapitulatif des subventions ;

Décide,

- **De voter les subventions aux associations pour l'année 2010 telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus et d'inscrire ces dépenses au compte 6574 du budget 2010,**
- **A l'unanimité, d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement de 50 000 € et de l'inscrire au compte 657362 du budget 2010.**
- **A l'unanimité, d'accorder à l'association Sport Nautique, au titre de l'école municipale de voile, une subvention de 15.000 € pour l'année 2010**

QUESTIONS DIVERSES

Madame Mariannick KERVOELEN, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, rappelle l'historique de la mise en place du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) Sud Goëlo :

Depuis septembre 2008, avec le Centre de Gestion des Côtes d'Armor et l'appui financier de l'UNA, la Commission Sociale et Politique Familiale de la Communauté de Communes présidée par Monsieur Dumortier examine le projet de création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale.

La réflexion menée par le comité de pilotage, composé des Adjointes aux Affaires Sociales des communes, a porté sur le regroupement des services d'aide et de soins à domicile existants sur les 6 communes du Sud Goëlo.

Ce type de structure répondra à la fois à une volonté politique et aux objectifs visés par la loi du 2 janvier 2002 prônant «Une démarche de qualité en respectant les droits des usagers».

Cette structure proposera un service homogène sur l'ensemble du territoire, mutualisera et optimisera les coûts de fonctionnement mais surtout améliorera les conditions de travail des agents.

Quelques dates importantes :

- Le 16 octobre 2008 le Conseil Communautaire lance le projet du CIAS et le 5 novembre vote l'approbation financière du Centre de Gestion pour l'étude et l'accompagnement du projet.
- Les 2 et 3 mars 2009, première présentation et échange avec les agents des 6 communes.
- Le 12 mai 2009, rencontre avec les agents administratifs chargés de l'aide à domicile.
- Le 28 mai 2009 présentation de l'avant projet aux élus communaux et communautaires ainsi qu'aux membres des 6 CCAS.
- Le 25 juin 2009, délibération du Conseil Communautaire créant le CIAS.
- Le 9 juillet 2009, le Conseil Municipal de Saint Quay vote le transfert partiel de compétence.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 JANVIER 2010

- Le 12 novembre 2009, création du CA du CIAS. Celui-ci est composé de 25 membres : 12 élus communautaires, le président et 12 personnes nommées par le président qui participent à des actions de prévention, d'animation, de développement social dans les communes ou œuvrant dans le domaine de l'insertion, la lutte contre les exclusions des personnes âgées ou handicapées.
- Ce Conseil d'administration du CIAS nouvellement installé, a élu au poste de président : Loïc Raoult président de droit et Jacques Dumortier vice président.
- En décembre, le CA a validé le dossier CROMS en vue d'obtenir l'autorisation d'ouverture, ainsi que le projet de service, le plan de formation, l'organisation et le fonctionnement du service, les statuts. Un bureau sera constitué au sein du CA.

Suite à l'appel à candidature d'un directeur ou directrice et aux entretiens qui ont eu lieu le 10 et le 16 décembre, Madame Mothré Fanny a été retenue pour le poste. Elle devrait prendre ses fonctions en avril 2010. En juin, elle rencontrera les aides à domicile pour une étude individuelle de leur situation.

Grâce au respect de l'organigramme de travail et du calendrier des différentes phases de l'étude par le groupe de pilotage, le transfert des agents pourra être envisagé en juillet 2010.

Monsieur le Maire remercie Mme KERVOELEN et souligne que la mise en place du CIAS au niveau de la Communauté de Communes est tout à fait important et positif.

Madame KERVOELEN informe que dimanche 24 janvier prochain, de 14 heures à 17 heures, les 6 CCAS du canton qui se sont réunis avec les associations caritatives du Sud Goëlo et la Communauté de Communes, organisent un après midi festif et familial avec animations, danse de salon et galette des Rois, au Centre de Congrès de Saint Quay Portrieux. Presque 250 personnes se sont inscrites. Cette animation est gratuite et cela participera à faire du lien social.

Madame Sylviane BRE fait une déclaration pour expliquer les motifs de son départ du conseil du jeudi 14 janvier dernier.

Madame BRE interroge Monsieur le Maire au sujet de l'emprunt de 400.000 € de l'aire de carénage. Monsieur le maire lui répond que l'examen du compte administratif de l'aire de carénage interviendra lors du conseil du budget et que d'ici là un dossier complet sur toute cette affaire sera transmis à chaque élu et étudié en réunion plénière de travail. Il ajoute que la Chambre Régionale des Comptes, d'une part et la Trésorerie Principale d'autre part ont examiné ce sujet et ont fait leurs observations et que chacun disposera donc de toutes les informations car nous n'avons absolument rien à cacher.

Monsieur Alain LORANT intervient sur les délégations et le Maire constate un désaccord avec lui sur ce sujet comme d'ailleurs sur les commissions extra municipales, et en particulier la commission travaux.

Mme LUCAS souhaite apporter une précision à propos de son départ et de celui de ses collègues lors du dernier conseil municipal : « Je devais partir avec eux (Mme BRE et M. LORANT), or j'ai réalisé tout d'un coup que j'avais accepté la procuration de Georges BREZELLEC et j'ai estimé que je devais rester parce qu'il votait pour l'aire de carénage. C'est pourquoi donc je suis restée et moi j'ai voté contre d'ailleurs pour l'aire de carénage et donc ensuite je suis partie parce que je les soutenais dans ce qui avait été décidé ».

Monsieur le Maire répond à Mme LUCAS qu'elle aura donc à expliquer à Monsieur Georges BREZELLEC les raisons de son attitude.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 10.

Comme après chaque conseil, la parole est donnée au public